

**Demande de  
compléments – Dossier  
de cas par cas –  
Magny Danigon - Puits  
Arthur**

Le 13/10/2023



VALECO –Agence de Dijon  
29 rue Louis de Broglie – 21 000 - France  
[www.groupevaleco.com](http://www.groupevaleco.com)

# Sommaire

1. Plans des zones à défricher .....	3
1.1. Plans des parcelles soumises à autorisation de défrichement selon le code forestier .....	3
1.2. Plans de l'ensemble des bois à défricher .....	4
2. Enjeux et impacts .....	5
2.1 Enjeux et Impacts sur les habitats .....	5
2.1.1 Hêtraies collinéennes médio européennes à Luzule .....	5
2.1.2. Boisement de Populus tremula .....	6
2.1.3. Coupe forestière récente.....	6
2.1.4. Zones humides.....	7
3. EVITEMENT ET REDUCTION .....	8
3.1. Evitement .....	8
3.2. Réduction .....	8
3.3. Impacts résiduels .....	8
4. COMPENSATION .....	10

# 1. Plans des zones à défricher

## 1.1. Plans des parcelles soumises à autorisation de défrichement selon le code forestier

Uniquement une partie des parcelles à défricher est soumise à autorisation de défricher selon le code forestier. Ces parcelles sont représentées ci-dessous.

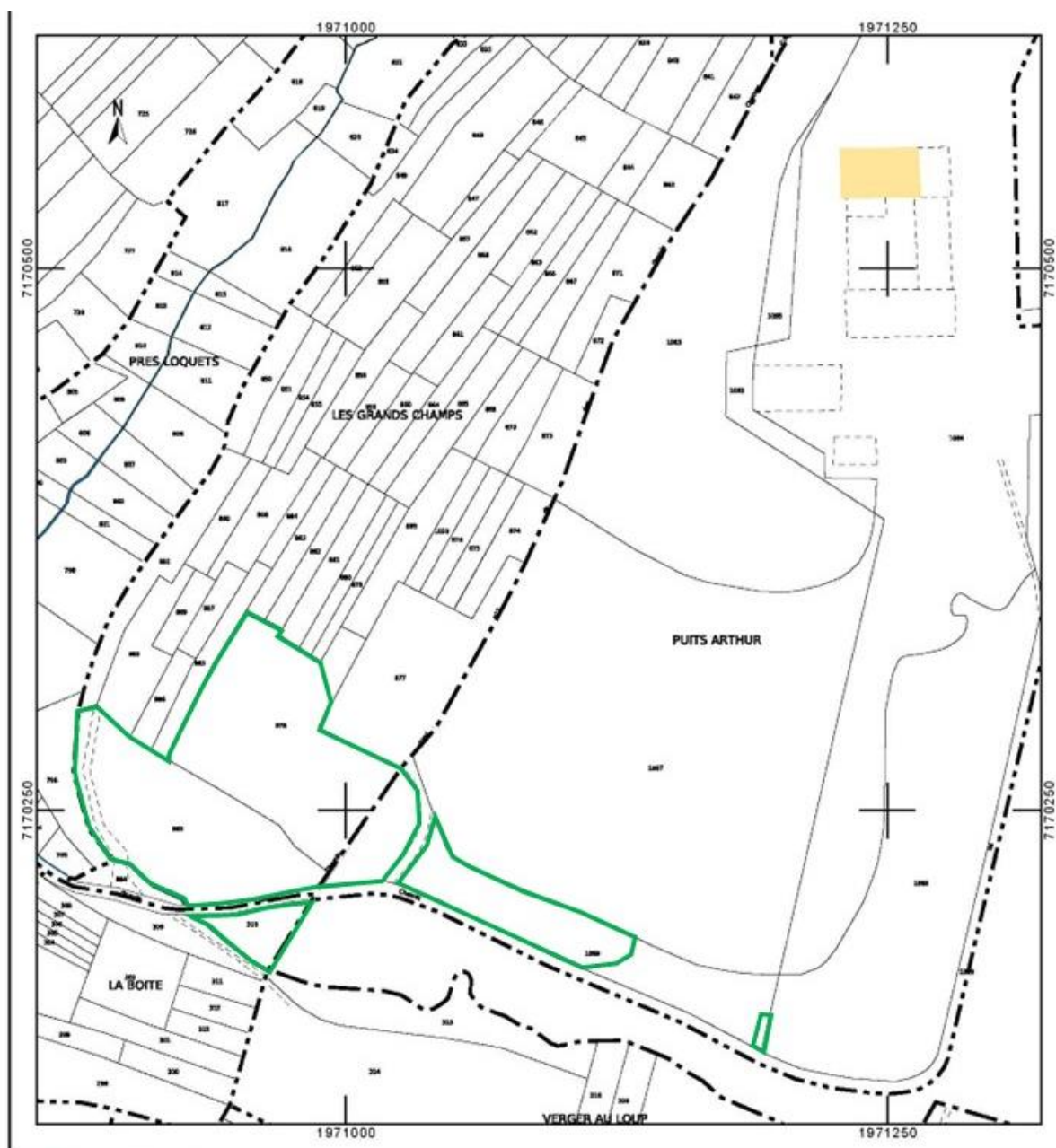


Figure 1 : Parcelles soumises à autorisation de défrichement selon le code forestier

1,6ha de bois sont soumis à autorisation de défrichement.

## 1.2. Plans de l'ensemble des bois à défricher

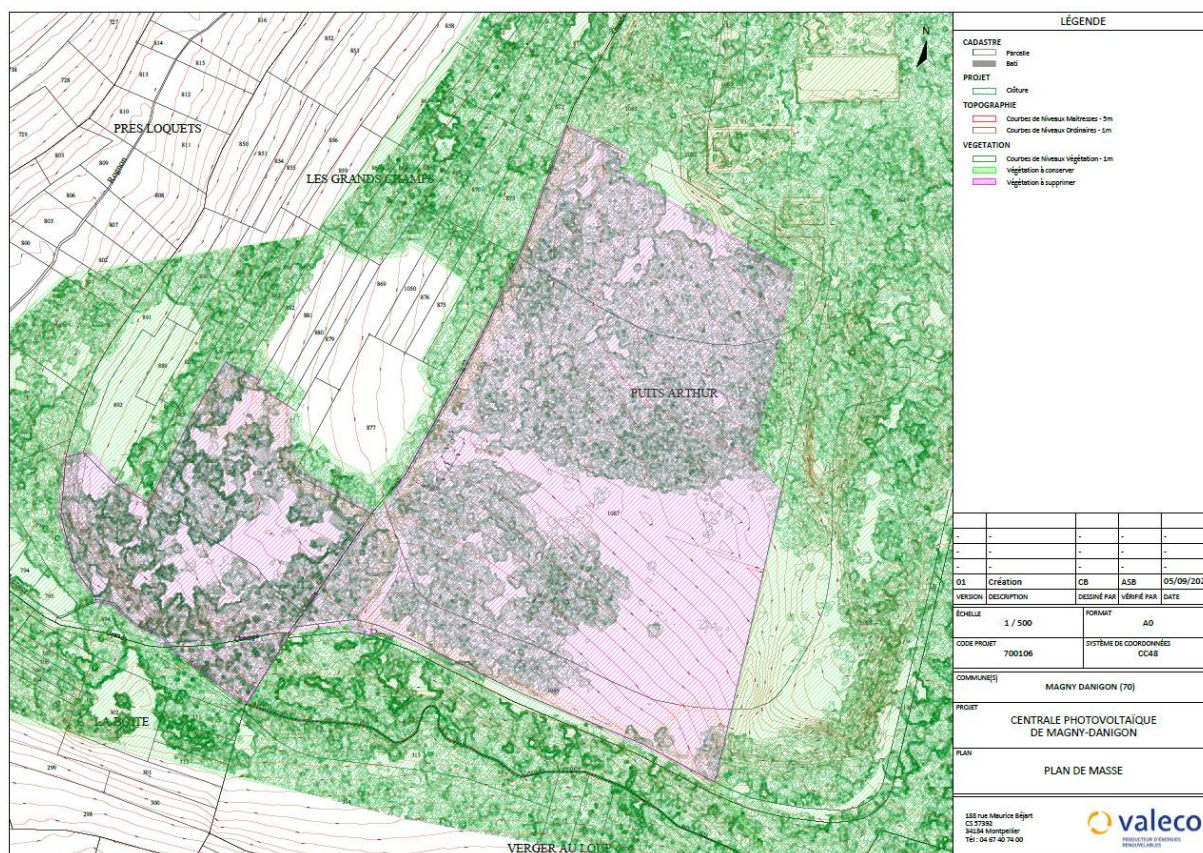


Figure 2 : Plan des bois à défricher

Le plan ci-dessus montre l'ensemble de la végétation qui devra être défrichée dans le cadre du projet photovoltaïque de Magny-Danigon – Puits Arthur. La surface de bois à défricher est de 4,3ha.



## 2. Enjeux et impacts

### 2.1 Enjeux et Impacts sur les habitats

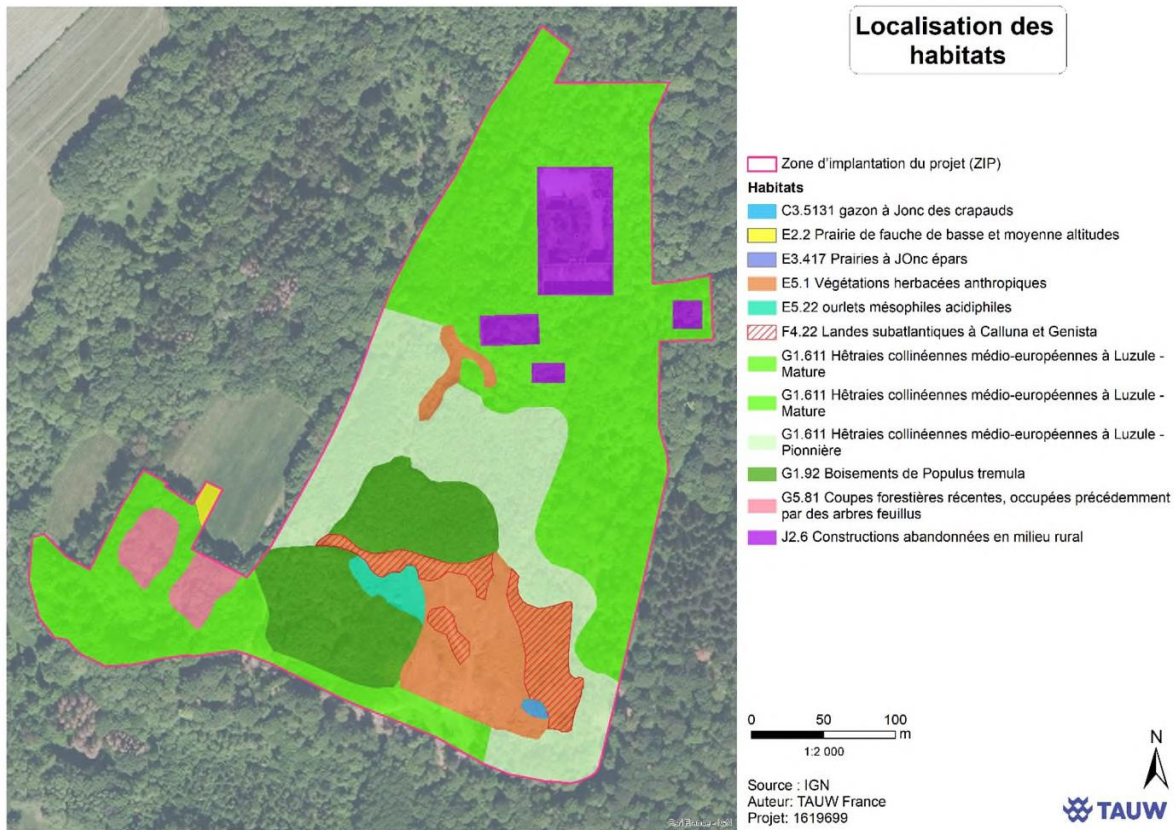


Figure 3 : Cartographie des habitats présents sur le site

#### 2.1.1 Hêtraies collinéennes médio européennes à Luzule

<b>Nom de l'habitat (Nomenclature Eunis) : G1.611 - Hêtraies collinéennes médio-européennes à Luzule</b>	
Inscrit au cahier d'habitat :	Non
Surface de l'habitat impactée (ha) :	2,7ha (1,4ha de boisement mature et 1,3ha de boisement pionnier)
Description :	
Cet habitat concerne le boisement de l'entièreté de la zone d'étude. Il s'est formé sur le crassier dû à l'exploitation de la mine de houille sur laquelle se trouve la zone d'étude et sur les terrains naturels. Il s'agit donc d'un boisement sur roche siliceuse. Ce boisement a été séparé sur la cartographie d'habitats en différents fasciés de classes d'âge différentes. Les parties nord et ouest datent de la fin de l'exploitation du site, au début des années 50, cette partie du boisement est désignée sur la cartographie d'habitat sous le nom de boisement 'mature' ; il s'agit cependant d'un boisement de moins de 70 ans, et reste significativement plus jeune que le reste de la forêt autour du site d'étude. La partie sud du boisement date de la fin des années 80, à la suite d'une coupe rase. Elle est désignée sous le nom de boisement 'pionnier'. Cette partie du boisement a donc moins de 40 ans.	
Espèces patrimoniales (ZNIEFF, Natura 2000, protection régionale, nationale, départementale, statut de rareté national et régional) :	Non concerné
Enjeu	Modéré

Ce boisement est plutôt récent puisqu'il semble dater des années 60 dans sa forme actuelle, malgré cela, il présente quand même une composition floristique de boisement mature.	
Concernant l'avifaune, des pics sont nicheurs probables au sein de cet habitat (Pic noir, Pic mar, Pic épeiche et Pic vert). Cet habitat présente donc un enjeu modéré en période de nidification pour l'avifaune, et faible en période hivernale et migration. Cet habitat est une zone de transit entre les gîtes potentiels pour les chiroptères. Les anciens bâtiments sont des gîtes probables pour le Grand Rhinolophe, en proximité immédiate de cet habitat. Au sein de l'habitat, aucun gîte potentiel n'a été identifié. L'habitat est principalement utilisé en chasse. L'enjeu concernant les chiroptères est donc modéré à fort à proximité des bâtiments.	
L'habitat présente des enjeux faibles concernant les mammifères terrestres, les insectes, les batraciens et les reptiles.	
Cet habitat est en lien direct avec le massif forestier adjacent lui conférant donc un intérêt dans le maintien d'une connectivité des habitats forestiers et d'une hétérogénéité souvent rare à l'échelle d'un massif géré en sylviculture.	
Impact	Modéré
Le projet évite une grande partie de l'habitat mature, l'impact du défrichage sur cet habitat sera donc faible. Le défrichage impacte 1,3ha de la hêtraie pionnière, ayant donc un impact modéré sur cet habitat.	

## 2.1.2. Boisement de *Populus tremula*

<b>Nom de l'habitat (Nomenclature Eunis) : G1.92 - Boisements de <i>Populus tremula</i></b>	
Inscrit au cahier d'habitat :	Non
Surface de l'habitat impacté (ha) :	1,3ha
Description :	
Cet habitat désigne des boisements post-pionniers de <i>Populus tremula</i> au sud de la zone d'étude. Ces boisements sont moins structurés, ils sont également plus bas et plus jeune en âge que les boisements de Chênes, Hêtres et Charmes. Le site a connu de gros remaniements dans les années 70, avec la mise à nu de la zone occupée actuellement par cet habitat.	
Espèces patrimoniales (ZNIEFF, Natura 2000, protection régionale, nationale, départementale, statut de rareté national et régional) :	Non concerné
Enjeu	Modéré
Il s'agit d'un boisement sur schiste, récent, qui ne comporte pas d'enjeu floristique. Cet habitat, pionniers recouvre de faibles surfaces en forêt.	
Il s'agit d'une zone d'activité modérée riche en espèces, largement dominé par la Pipistrelle commune. Le site est majoritairement utilisé en période de transits printaniers et automnaux. Au sein de l'habitat, aucun gîte potentiel n'a été identifié. L'enjeu pour les chiroptères est modéré.	
Le Grand Sylvain a été observé sur le site. Le tremble étant l'espèce hôte de sa chenille, l'enjeu entomologique est modéré au sein de l'habitat.	
L'habitat présente des enjeux faibles concernant les mammifères terrestres, les batraciens et les reptiles.	
Cet habitat est en lien direct avec le massif forestier adjacent lui conférant donc un intérêt dans le maintien d'une connectivité des habitats forestiers.	
Impact	Modéré
L'ensemble de cet habitat sera défriché.	

## 2.1.3. Coupe forestière récente

<b>Nom de l'habitat (Nomenclature Eunis) : G5.81 - Coupes forestières récentes, occupées précédemment par des arbres feuillus</b>	
Inscrit au cahier d'habitat :	Non
Surface de l'habitat impacté (ha) :	0,30 ha
Description :	

Cet habitat se trouve dans la partie sud-ouest de la zone d'étude. Il s'agit d'une coupe forestière récente, sur laquelle les troncs d'arbres n'ont pas tous été encore retirés. On y trouve des espèces caractéristiques de coupes forestières, comme <i>Pteridium aquilinum</i> , ainsi que des espèces de sous-bois perturbé comme <i>Galeopsis tetrahit</i> .	
Espèces patrimoniales (ZNIEFF, Natura 2000, protection régionale, nationale, départementale, statut de rareté national et régional) :	Non concerné
Enjeu	Faible
Cet habitat ne présente pas d'enjeu floristique particulier.	
L'habitat peut également servir à la nidification des pics, l'enjeu est donc modéré en période de nidification, et faible en période hivernale ou de migration.	
Il s'agit d'une zone d'activité très forte riche en espèces dominée par la Pipistrelle commune. L'habitat est favorable à la chasse des chiroptères. Au sein de l'habitat, aucun gîte potentiel n'a été identifié. L'enjeu est modéré	
L'habitat présente des enjeux faibles concernant les mammifères terrestres, les insectes, les batraciens et les reptiles.	
L'habitat est de faible taille, traduisant une capacité d'accueil limitée. Il est issu d'une action anthropique qui conduit à quasi nullifier l'intérêt de cet habitat dans la connectivité des milieux arborés.	
Impact	Faible
L'ensemble de cet habitat sera défriché.	

## 2.1.4. Zones humides

Cet habitat se situe en dehors des zones concernées par le défrichement, et ne sera pas impacté.

<b>Nom de l'habitat (Nomenclature Eunis) : Zone humide composée de :</b>	
<input type="checkbox"/> E3.417 - Prairies à Jonc épars	
<input type="checkbox"/> C3.5131 - Gazons à Jonc des crapauds	
Inscrit au cahier d'habitat :	Non
Surface de l'habitat (ha) :	0,01 ha (soit 0,07%)
Description :	
Habitat de très petite surface, se trouvant au sein des végétations herbacées anthropiques. Il s'agit d'un habitat humide caractérisé par la présence d'espèces de milieu humide ( <i>Juncus effusus</i> , <i>Phalaris arundinacea</i> ). Cette végétation est mêlée à des végétations d'ourlets mésophiles et d'espèces de milieux exondés et pionniers ( <i>Gypsophila muralis</i> , <i>Juncus bufonius</i> ).	
Espèces patrimoniales (ZNIEFF, Natura 2000, protection régionale, nationale, départementale, statut de rareté national et régional) :	Non concerné
Enjeu	Modéré
Cet habitat, ne présente pas de particularité assez importante, ou d'enjeu particulièrement intéressant pour posséder un enjeu important.	
Cet habitat ne sera pas du tout impacté.	

# 3. EVITEMENT ET REDUCTION

## 3.1. Evitement

Le projet est le défrichement évite tout secteur à contrainte environnementale (ZNIEFF, Natura 2000,...)

## 3.2. Réduction

Dans le cadre du projet photovoltaïque nécessitant le défrichement, le projet initial portait sur une surface de 11,5ha, dont 9,5ha de boisement. Le projet a été réduit de manière à n'impacter plus que 4,3ha de boisement.

Magny Danigon - Puits Arthur

Mesure d'évitement

Zones projets  
■ Zone d'implantation finale  
■ Zone d'implantation initiale



Auteur: Collaborateur Valeco  
Sources: Valeco, IGN

Date: 13/10/2023  
Projection: RGF 1993 Lambert-93

Figure 4 : Cartographie des zones évitées

## 3.3. Impacts résiduels

L'impact sur les boisements pionniers a globalement été réduit par la mise en place des mesures d'évitement et de réduction avec la préservation de 34% de la hêtraie à fasciés



pionnier. L'impact résiduel au sein de cet habitat reste conséquent avec la destruction d'environ 1,3 ha du peuplement. Par ailleurs, les boisements à Peuplier tremble seront totalement impactés par l'implantation finale amenant à la destruction de 1,3 ha supplémentaire de boisement pionnier.

Le niveau d'impact résiduel sur ces deux habitats est modéré. La mise en place de mesure compensatoire est donc nécessaire en faveur de ces habitats.

L'impact résiduel sur l'ensemble des espèces floristiques est faible à très faible, soit non significatif et n'appellent donc pas la mise en place de mesures compensatoires.

La réduction importante de l'emprise du projet sur les milieux boisés matures contribue à faire diminuer de façon significative l'impact sur le Pic mar et le Pic noir. Cette mesure ainsi que l'évitement des zones bâties sont favorables aux chiroptères, réduisant grandement l'impact du projet sur ce groupe.

Il est à noter un impact résiduel modéré pour le Grand Sylvain en lien direct la destruction totale des boisements à Peuplier tremble et d'une grande partie de la hêtraie à fasciés pionnier. La mise en place de mesure compensatoire est donc nécessaire en faveur de cette espèce.

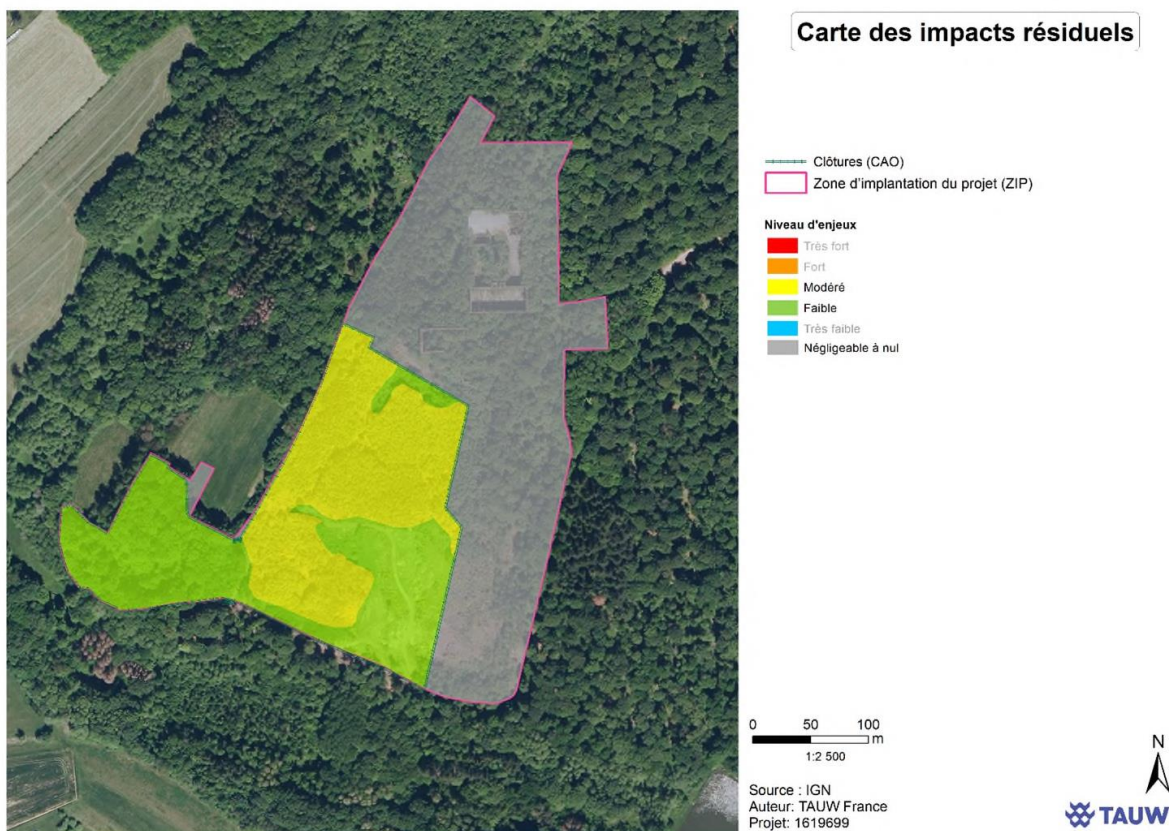


Figure 5 : Cartographie des impacts résiduels

## 4. COMPENSATION

Des parcelles forestières ont été coupées au sein de la parcelle B935 sur la commune de Magny-Danigon, et la régénération naturelle n'a pas fonctionné. La mesure compensatoire identifiée à ce stade pour les boisements matures est le repiquage au sein de ces parcelles. La surface à repiquer est de 3,5ha.



Figure 6 : Parcelle compensatoire pour les bois mature, soumis à autorisation de défrichement au titre du code forestier

Concernant les boisements pionniers, la compensation vise à recréer des patchs composés d'espèces pionnières ( tremble, saules, bouleau). Ces patchs se situeront au sein ou en lisière du boisement adjacent au site, en connexion avec celui-ci. Ils seront de tailles variables, au minimum composé d'une dizaine de tiges de tremble adultes, allant jusqu'à des patchs d'1ha.

Cette compensation vise à recréer des habitats favorables aux espèces fréquentant ces milieux pionniers, comme le Grand Sylvain. Cette mesure compensatoire doit permettre d'obtenir une équivalence fonctionnelle.

Pour mettre en place cette mesure, des semis de châtons seront récoltés en saisons (fin de printemps/début d'été) et presser au sol. La levée sera surveillée, et si le semis n'est pas concluant, des pieds prélevés dans le secteur ou en pépinières seront replantés. Un suivi sera organisé de manière à ne maintenir que les espèces souhaitées (tremble, bouleau et saule).

## Parcelles compensatoires

Patchs pour la réalisation de mesures compensatoires liées aux espèces pionnières



Echelle : 1/15 000



Auteur: Collaborateur Valeco  
Sources: Valeco, IGN

Date: 04/10/2023  
Projection: RGF 1993 Lambert-93

Figure 7 : Parcelles identifiées pour la compensation liées aux espèces pionnières